



- cahier des charges -

Conception graphique et impression du programme d'animations estivales 2021 du Parc national des Pyrénées

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Chaque année, le Parc national propose un programme d'animations. Il s'adresse aux jeunes, à la population locale, aux visiteurs du Parc national des Pyrénées, ainsi qu'à tous les publics (*personnes en difficultés d'insertion et handicapés*). Il associe fortement nos partenaires.

Les manifestations sont nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées.

Le programme d'animations comporte des conférences, des projections, des sorties terrain,

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La présente consultation porte sur la conception graphique et l'impression du programme d'animation 2021.

Elle est ainsi détaillée :

1. Conception graphique

L'identité visuelle et la charte graphique du Parc national des Pyrénées sera utilisée pour la conception graphique de ce document.

Les textes et les illustrations graphiques seront transmis sous forme informatique.

Le prestataire aura en charge la conception graphique du document.

2. Impression

Le devis devra comporter deux options d'impression possibles selon les conditions suivantes :

Option 1 :

- Impression : recto/verso en quadrichromie
- Nombre de pages : 60 pages

- Format fermé : Equivalent au format A5 portrait
- Papier : Cyclus offset 130grammes / m² ou équivalent avec respect des normes environnement,
- Façonnage : Collage
- Nombre d'exemplaires : 5 000 exemplaires,
- Conditionnement : par paquets pliés de cent exemplaires et par cartons. Conditionnement sans matière plastique

Option 2 :

- Impression : recto/verso en quadrichromie
- Nombre de pages : 12 pages
- Format : Demi-tabloïd (29 X 21)
- Papier : Cyclus offset ou équivalent avec respect des normes environnement (*grammage à proposer par le candidat*)
- Façonnage : Deux piques agrafes
- Nombre d'exemplaires : 5 000 exemplaires
- Conditionnement : par paquets pliés de cent exemplaires et par cartons. Conditionnement sans matière plastique

3. La transmission des fichiers

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquettées en fichier PDF et procède à l'envoi au Parc national des Pyrénées.

Les fichiers natifs de tous les visuels doivent également être transmis au Parc national des Pyrénées.

4. Livraison

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, en deux points soit :

- ◇ au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre 65000 TARBES

La livraison, qui s'effectue de plein pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. Conception graphique du programme 2021 (*deux options*),
2. Impression du dépliant en 5 000 exemplaires (*deux options*),
3. Transformation en fichier PDF et fourniture des fichiers sources,
4. Livraison,
5. Total général.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Eloïse DEUTSCH
Parc national des Pyrénées
Service valorisation des patrimoines
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65007 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 96
E-mail : eloise.deutsch@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le lundi 10 mai 2021 à 17 heures, transmises par courrier ou mail et doivent comporter :

1. un devis,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,
8. DC7 en cours de validité ou tout document équivalent.

ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

La facturation de cette prestation interviendra à service fait, l'ordre de :

Office Français de la Biodiversité
Parc national des Pyrénées
Service facturier
Immeuble Tabella
125 impasse Adam Smith
34470 PEROLS

Elle doit intervenir via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour ce faire, voici les informations qui vous seront indispensables :

- dénomination et adresse postale de livraison et ou d'intervention :

Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- dénomination et adresse postale de facturation :

Office Français de la Biodiversité
Parc national des Pyrénées
Service facturier - Immeuble Tabella
125 impasse Adam Smith
34470 PEROLS

- données d'identification :

SIRET : 18650004700110
APE ou NAF : 9104 Z
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047

- adresse e-mail :

comptabilite@pyrenees-parcnational.fr

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF_SG
Code engagement : PNP1
L'unité monétaire est l'€.

A Tarbes, le mercredi 7 avril 2021

© Parc national des Pyrénées
www.pyrenees-parcnational.fr